



Code de conduite

- Comprendre et appliquer notre Code de conduite
- Notre lieu de travail
- Notre conduite des affaires
- Notre conduite personnelle

Sommaire

COMPRENDRE ET APPLIQUER NOTRE CODE DE CONDUITE			NOTRE LIEU DE TRAVAIL		NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES		NOTRE CONDUITE PERSONNELLE				
1.1	Notre engagement vis-à-vis de la conformité et de l'intégrité	6	2.1	Droits de l'homme et droits du travail	12	3.1	Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	16	4.1	Conflit d'intérêt	22
1.2	Nos responsabilités	6	2.2	Conditions de travail, égalité des chances et respect	13	3.2	Paiements de facilitation et d'extorsion	16	4.2	Utilisation de la propriété et des biens de l'entreprise	22
1.3	Demander conseil, exprimer ses inquiétudes, et signaler les infractions présumées	8	2.3	Santé, sûreté, sécurité et environnement	13	3.3	Travail avec les partenaires commerciaux	16	4.3	Confidentialité	22
1.4	Infractions et responsabilité	9	2.4	Qualité	13	3.4	Cadeaux et marques d'hospitalité	17	4.4	Délit d'initié	23
						3.5	Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires	17	4.5	Sécurité de l'information	23
						3.6	Contributions et activités politiques	18	4.6	Toxicomanie et autres comportements personnels	23
						3.7	Concurrence loyale	18			
						3.8	Confidentialité des données	19			
						3.9	Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité	19			
						3.10	Restrictions commerciales (sanctions)	20			
						3.11	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	20			
						3.12	Propriété intellectuelle	20			
						3.13	Communications externes	20			

Comprendre et appliquer notre
Code de conduite

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



Chers collègues,

La planète a atteint ses limites. Les défis liés au changement climatique et à la crise naturelle, à la géopolitique et à la démocratie, à la pauvreté et aux inégalités, ainsi qu'aux transitions technologiques, économiques et sociales rapides, évoluent constamment.

Il en va de même pour les rôles et les responsabilités des entreprises. Autrefois, la fumée qui s'échappait de la cheminée d'une usine était synonyme de prospérité. Aujourd'hui, les attentes envers l'industrie se sont considérablement accrues.

Nos parties prenantes ne s'intéressent plus seulement à ce que nous produisons, mais de plus en plus à comment nous le produisons, comment nous opérons et comment nous agissons.

Leurs attentes envers Hydro sont élevées. Je dors sur mes deux oreilles, car chez Hydro, nous avons des attentes élevées envers nous-mêmes et nous restons engagés pour une conduite commerciale responsable et éthique.

La responsabilité est un avantage concurrentiel

Être un « bon citoyen » est une obligation éthique envers la société, mais cela réduit également les risques et protège notre entreprise ainsi que nos lieux de travail. Notre objectif est de gagner en rentabilité grâce à des pratiques commerciales durables.

À l'avenir, je m'attends à ce que les entreprises responsables, transparentes et dignes de confiance soient de plus en plus récompensées, tandis que les pratiques douteuses sont de plus en plus susceptibles d'être examinées, exposées et pénalisées.

Parfois, il faut un peu de temps et d'efforts pour faire les choses correctement, mais c'est un petit sacrifice par rapport

au temps, à l'effort, aux coûts et à la réputation perdus pour ceux qui ne font pas les choses correctement.

Entreprise avec un objectif

Hydro a un objectif : créer une société plus viable en développant les ressources naturelles en produits et solutions de manière innovante et efficace. Nous fournissons des produits à faible émission de carbone et des énergies renouvelables qui permettent la transition vers une société à faible émission de carbone. La sécurité de nos employés est au cœur de nos activités. Nous le faisons de manière à aider à lutter contre la corruption et les inégalités, et à promouvoir les droits humains, les droits du travail, la transparence et la « juste transition » dans les communautés dont nous faisons partie.

Nous ne cessons d'évoluer. Nos valeurs restent les mêmes : Attention, Courage et Collaboration. Toutefois, nous devons régulièrement mettre à jour et moderniser nos exigences pour nous assurer de toujours avoir une longueur d'avance sur ce que les autres attendent de nous.

Notre responsabilité (la vôtre et la mienne)

Le Code de conduite est conçu pour vous aider à prendre les bonnes décisions, pour vous-même comme pour Hydro.

J'attends de chaque collaborateur et collaboratrice qu'ils lisent et comprennent le code de conduite d'Hydro et s'assurent du respect des exigences. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons continuer à être reconnus comme l'entreprise de confiance que nous sommes.

L'intégrité est fondamentale alors que nous passons à la vitesse supérieure et accélérons la croissance, la création de valeur et la durabilité d'ici 2030. Tout comme la sécurité, cela n'est pas négociable.



Eivind Kallevik
Président et le Directeur général

Comprendre et appliquer notre
Code de conduite

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



Le présent Code de conduite constitue le fondement
de tous les efforts que nous déployons pour faire
correctement les choses et toujours agir avec
intégrité.

COMPRENDRE ET APPLIQUER
NOTRE CODE DE CONDUITE

Notre engagement vis-à-vis
de la conformité et de
l'intégrité

Nos responsabilités

Demander conseil, exprimer ses
inquiétudes, et signaler les infractions
présumées

Infractions et responsabilité

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



1 Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Ce Code de conduite repose sur les valeurs
d'Hydro. Conjointement avec les valeurs, les
politiques et les procédures d'Hydro, ainsi que les
lois et règlements applicables, il encadre ce que
nous estimons être une conduite responsable.



COMPRENDRE ET APPLIQUER
NOTRE CODE DE CONDUITE

- Notre engagement vis-à-vis de la conformité et de l'intégrité
- Nos responsabilités
- Demander conseil, exprimer ses inquiétudes, et signaler les infractions présumées
- Infractions et responsabilité
- Notre lieu de travail
- Notre conduite des affaires
- Notre conduite personnelle



1.1 Notre engagement vis-à-vis de la conformité et de l'intégrité

Le Code de conduite reflète notre engagement continu dans l'application de pratiques commerciales éthiques et notre conformité à tous les niveaux de notre organisation mondiale, partout où nous opérons et faisons des affaires au nom d'Hydro. Le présent Code de conduite constitue le fondement de tous les efforts que nous déployons pour faire correctement les choses et toujours agir avec intégrité. Le Code de conduite est conçu pour vous aider à prendre les bonnes décisions, pour vous-même comme pour Hydro. En tant qu'employé d'Hydro, vous devez suivre les règles du Code de conduite et toujours vous efforcer d'exercer un bon jugement et faire preuve de discernement et de considération dans tout ce que vous entreprenez pour le compte de l'entreprise. Cette version du Code de conduite remplace toutes les versions antérieures du Code de conduite et a été approuvée par le Conseil d'administration de Norsk Hydro ASA.

Comment s'applique le Code de conduite

En tant qu'entreprise globale, nous devons agir en accord avec les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels nous opérons.

Dans ce Code de conduite, les références faites à « Hydro » ou à « l'entreprise » doivent s'entendre comme désignant Norsk Hydro ASA et ses filiales à part entière. Le Code de conduite s'applique à tous les employés d'Hydro dans le monde entier, y compris les intérimaires, les consultants et toutes autres personnes agissant au nom de, ou représentant Hydro, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration d'Hydro. Il s'applique également, dans la mesure du possible, à tous les employés des entreprises où Hydro détient des parts, s'il est approuvé par l'organe de gouvernance de ces entreprises. Pour les entités juridiques où Hydro détient moins de 100 pour cent des droits de vote, les représentants d'Hydro dans les conseils d'administration ou autres organes de gouvernance doivent agir en conformité avec le Code de conduite d'Hydro et s'efforcer d'appliquer les principes énoncés dans ce document.

Gestion des dérogations

Toutes les demandes de dérogation au présent Code de conduite seront traitées par le Président et PDG, conformément au système de gouvernance « CG-01 Code of Governance », exception faite des dérogations demandées

par le Président et PDG ou tout autre Directeur, qui seront traitées par le Conseil d'administration.

1.2 Nos responsabilités

Il est attendu de chaque employé qu'il contribue à la culture éthique d'Hydro en comprenant le Code de conduite d'Hydro, en adhérant à l'engagement d'Hydro en termes de conformité et d'intégrité, en imposant le respect des exigences de conformité et en évitant les infractions. Vous devez éviter d'agir ou d'encourager autrui à agir en contradiction avec le présent Code de conduite, même si, en l'occurrence, ces écarts peuvent sembler répondre aux intérêts de l'entreprise.

Responsabilités des employés

En tant qu'employé d'Hydro, vous êtes censé mener votre activité avec intégrité et transparence et manifester votre engagement envers les normes éthiques les plus élevées dans vos relations avec les clients, partenaires commerciaux, collègues et autres parties prenantes. Chaque employé a la responsabilité de :

- Toujours agir en conformité avec le Code de conduite et autres documents de gouvernance, les règles de travail ainsi que les lois et règlements applicables.
- Éviter toute activité qui pourrait sembler être contraire à l'éthique ou illégale.
- Signaler rapidement toute question et demander conseil si vous n'êtes pas sûr de la signification d'une partie quelconque du Code de conduite ou si vous êtes confronté à une question ou un problème éthique.
- Signaler rapidement toute préoccupation relative à des infractions présumées au Code de conduite, aux autres documents de gouvernance, règles de travail ou toute loi ou réglementation.
- Coopérer de manière totale et honnête aux enquêtes internes de l'entreprise.
- Ne jamais exercer de représailles contre toute personne signalant une préoccupation de bonne foi.
- Participer aux formations requises sur les questions de conformité.

Responsabilités des cadres

Outre leurs responsabilités supplémentaires, nos cadres (directeurs, managers et supérieurs hiérarchiques) sont tenus d'assurer que les activités relevant de leur domaine de responsabilité soient effectuées en conformité avec le Code

En tant qu'employé d'Hydro, vous êtes censé mener votre activité avec intégrité et transparence et manifester votre engagement envers les normes éthiques les plus élevées dans vos relations avec les clients, partenaires commerciaux, collègues et autres parties prenantes.

COMPRENDRE ET APPLIQUER
NOTRE CODE DE CONDUITE

Notre engagement vis-à-vis
de la conformité et de
l'intégrité

Nos responsabilités

Demander conseil, exprimer ses
inquiétudes, et signaler les infractions
présumées

Infractions et responsabilité

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle

En tant qu'employé d'Hydro,
vous devez suivre les règles
du Code de conduite et
toujours vous efforcer d'exercer
un bon jugement et faire
preuve de discernement et
de considération dans tout ce
que vous entreprenez pour le
compte de l'entreprise.



COMPRENDRE ET APPLIQUER
NOTRE CODE DE CONDUITE

- Notre engagement vis-à-vis de la conformité et de l'intégrité
- Nos responsabilités
- Demander conseil, exprimer ses inquiétudes, et signaler les infractions présumées
- Infractions et responsabilité
- Notre lieu de travail
- Notre conduite des affaires
- Notre conduite personnelle

Hydro ne tolère aucunes représailles à l'encontre de toute personne qui s'exprime en toute bonne foi pour poser une question, soulever une préoccupation, signaler une infraction présumée ou participer à une enquête interne de l'entreprise.

de conduite, les autres documents de gouvernance, ainsi que les lois et règlements applicables. Les cadres d'Hydro doivent :

- Agir par l'exemple et être un modèle positif pour inciter les employés à respecter le Code de conduite et conduire les affaires avec honnêteté, transparence et intégrité.
- Discuter ouvertement des exigences du Code de conduite avec leurs équipes pour s'assurer que celles-ci comprennent et respectent les normes.
- Renforcer l'importance de l'éthique et de la conformité.
- Créer un environnement de travail de confiance dans lequel les employés se sentent à l'aise pour exprimer toute préoccupation et disposent d'un soutien et d'une orientation appropriés.
- Créer une culture éthique qui favorise le respect, encourage les employés à soulever des questions et à faire part de leurs préoccupations, et interdit les représailles.
- Traiter rapidement les préoccupations signalées par les employés au sujet des infractions présumées et les transmettre rapidement au directeur de l'usine/du site, au DRH ou au service juridique ou de la conformité.
- Reconnaître et récompenser les employés qui adhèrent au principe de respect de la conformité et de comportement éthique, et encouragent ce principe.

Certification

Tous les employés sont tenus de certifier périodiquement qu'ils ont lu et compris le Code de conduite, qu'ils se conforment aux normes dudit Code, et qu'ils acceptent de signaler toute infraction par le biais de l'une des options de rapport disponibles.

1.3 Demander conseil, exprimer ses inquiétudes, et signaler les infractions présumées

Hydro s'engage à bâtir une culture de confiance où les employés sont à l'aise pour poser des questions, demander conseil, faire part de leurs préoccupations et signaler les infractions présumées. Vos questions et préoccupations seront prises au sérieux, et nous vous encourageons à en faire part de bonne foi. Il est préférable de fournir des informations concrètes au sujet du problème pour faciliter un suivi adéquat.

Nous sommes tous responsables de réagir rapidement

concernant les problèmes d'ordre éthique et les infractions présumées. Vous devez normalement parler de vos préoccupations et de vos griefs avec votre responsable/supérieur hiérarchique. Si, pour quelque raison que ce soit, vous vous sentez mal à l'aise à l'idée de signaler des préoccupations à votre responsable/supérieur hiérarchique, ou si vous pensez que votre responsable/supérieur hiérarchique n'a pas traité une préoccupation de manière appropriée, vous pouvez également faire part de vos préoccupations à quelqu'un d'autre au sein de la direction, des fonctions RH, Juridique, Conformité, SSE, Développement durable ou Audit interne et investigation du groupe ou à un représentant des employés.

Vous pouvez également signaler des problèmes à l'aide de la ligne téléphonique dédiée, AlertLine d'Hydro. AlertLine est disponible en plusieurs langues, est toujours ouverte aux employés et aux parties externes et prend en charge le signalement anonyme.

Pour utiliser AlertLine, utilisez le code QR sur cette page ou rendez-vous sur <https://alertline.hydro.com> et suivez les instructions pour remplir un formulaire en ligne ou trouver un numéro de téléphone gratuit local. Les numéros de téléphone et les instructions d'appel se trouvent sur les posters de l'AlertLine affichés sur les sites Hydro et sur le site intranet d'Hydro. La ligne est disponible 24 heures/24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an pour traiter vos préoccupations.

L'AlertLine est exploitée par le service d'audit interne et d'investigation du groupe avec le soutien d'un prestataire tiers indépendant.

Tolérance zéro pour les représailles et les faux signalements
Hydro ne tolère aucunes représailles à l'encontre de toute personne qui s'exprime en toute bonne foi pour poser une question, soulever une préoccupation, signaler une infraction présumée ou participer à une enquête interne de l'entreprise.

La bonne foi signifie que vous croyez sincèrement que vous êtes en présence d'une question légitime.

Les représailles consistent à prendre des mesures à l'encontre de quelqu'un pour avoir signalé un problème et sont également l'acte de faire peur à quelqu'un de s'exprimer. Les représailles à la suite du signalement d'une préoccupation sont contraires au présent Code de conduite.

Link to AlertLine



COMPRENDRE ET APPLIQUER
NOTRE CODE DE CONDUITE

- Notre engagement vis-à-vis de la conformité et de l'intégrité
- Nos responsabilités
- Demander conseil, exprimer ses inquiétudes, et signaler les infractions présumées
- Infractions et responsabilité
- Notre lieu de travail
- Notre conduite des affaires
- Notre conduite personnelle



D'autre part, les rapports malveillants et intentionnellement faux ne seront pas tolérés. Toute personne participant à des représailles ou qui transmettrait intentionnellement un faux rapport peut faire l'objet de mesures disciplinaires, voire de licenciement. Si vous soupçonnez des représailles sur le lieu de travail, vous devez immédiatement le signaler sur l'AlertLine d'Hydro, ou en choisissant l'une des options de rapport disponible.

Prendre des décisions éthiques

Nous comptons sur vous pour vous informer judicieusement et exercer un bon jugement lors des prises de décisions commerciales au nom d'Hydro. Lorsque vous êtes confronté à un problème d'éthique, posez-vous les questions suivantes :

- Mon action est-elle légale ?
- Mon action est-elle conforme au Code de conduite, aux valeurs et aux autres documents de gouvernance d'Hydro ?
- Ai-je suffisamment d'informations pour prendre une décision adéquate ? Si la réponse est non, ai-je demandé conseil aux ressources disponibles ?
- Mon action est-elle justifiable auprès de mes collègues, mon supérieur hiérarchique, ma famille et mes amis ?
- Est-ce que mon action a un effet positif sur la réputation d'Hydro ?

Si vous ne pouvez pas répondre « oui » à ces questions ou si vous n'êtes pas sûr(e), ne prenez pas la décision ou la mesure en question avant d'avoir demandé conseil.

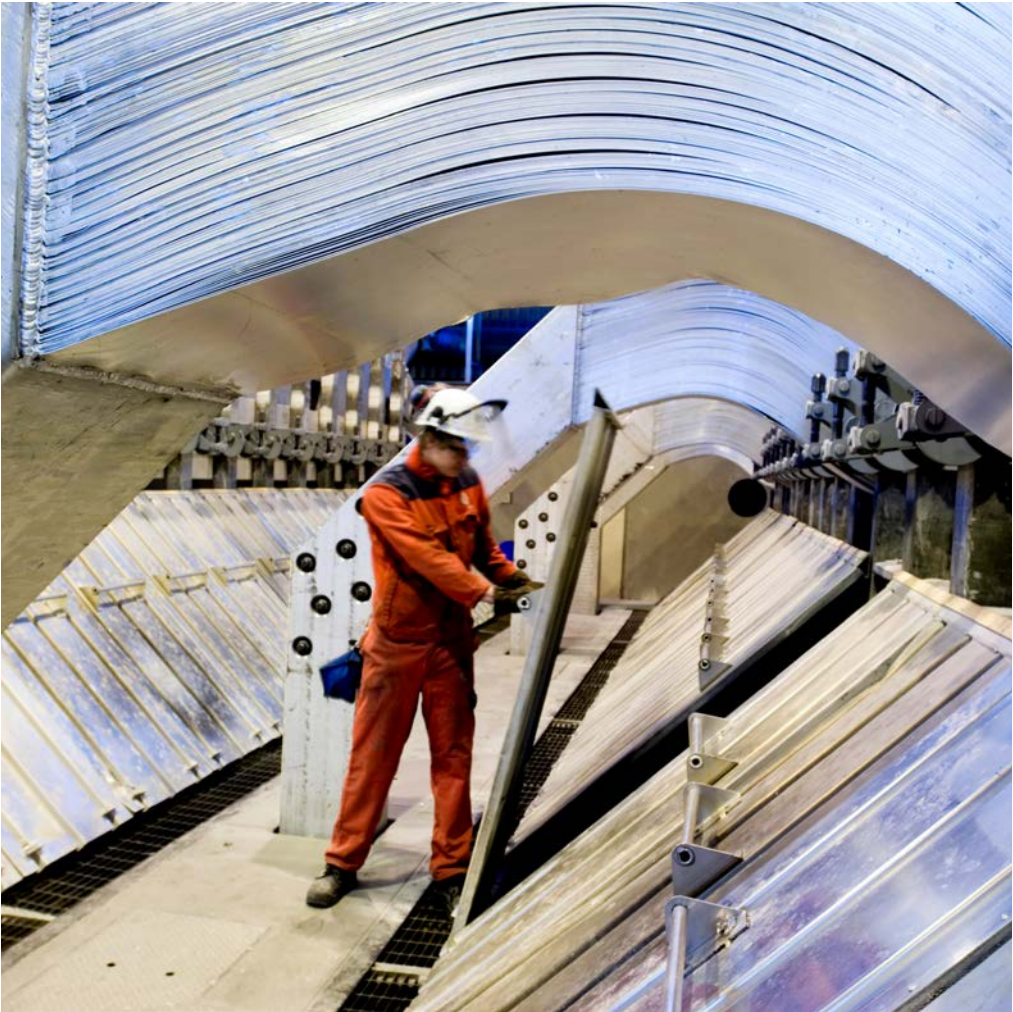
1.4 Infractions et responsabilité

Vous n'êtes en aucun cas autorisé à agir de manière illégale ou contraire à l'éthique, même si cela peut vous sembler être dans le meilleur intérêt de la société ou si un responsable/ supérieur hiérarchique ou tout autre employé vous a ordonné d'agir ainsi.

Toute violation du droit peut être signalée aux autorités policières appropriées.

Aucun manquement au présent Code de conduite ne sera toléré et ceci entraînerait de sévères conséquences pour vous et pour Hydro, notamment des mesures disciplinaires, voire le licenciement, des amendes importantes, des poursuites pénales, sans oublier une atteinte à la réputation

de la marque. Toute infraction peut compromettre nos relations avec nos clients, collègues, régulateurs et partenaires commerciaux et peut se traduire par la perte de notre capacité à conduire des affaires.



COMPRENDRE ET APPLIQUER
NOTRE CODE DE CONDUITE

Notre engagement vis-à-vis
de la conformité et de
l'intégrité

Nos responsabilités

Demander conseil, exprimer ses
inquiétudes, et signaler les infractions
présumées

Infractions et responsabilité

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



Hydro s'engage à bâtir une culture de confiance où
les employés sont à l'aise pour poser des questions,
demander conseil, faire part de leurs préoccupations
et signaler les infractions présumées.

Comprendre et appliquer notre
Code de conduite

NOTRE LIEU DE TRAVAIL

- Droits de l'homme et droits
du travail
- Conditions de travail, égalité des
chances et respect
- Santé, sûreté, sécurité et
environnement
- Qualité

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



2 Notre lieu de travail

Nous maintenons et renforçons la confiance de nos collègues, celle de nos clients, de nos partenaires et des communautés locales où nous exerçons nos activités, en agissant de façon responsable, en toute sécurité, avec intégrité, et en traitant les autres avec respect et dans le respect de nos engagements. Cette section aborde essentiellement le lieu de travail d'Hydro et la responsabilité à l'égard de tous les employés et des communautés dont nous faisons partie.



Comprendre et appliquer notre Code de conduite

NOTRE LIEU DE TRAVAIL

- Droits de l'homme et droits du travail
- Conditions de travail, égalité des chances et respect
- Santé, sûreté, sécurité et environnement
- Qualité

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



2.1 Droits de l'homme et droits du travail

Hydro s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme de tous les individus potentiellement concernés directement ou indirectement par nos activités. Ces droits sont définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les documents connexes de l'ONU.

Hydro soutient et respecte les droits du travail reconnus sur le plan international, y compris la liberté d'association et le droit à la négociation collective dans le cadre des lois et règlements applicables. Nous nous opposons à toutes les formes de traite des personnes et d'abus concernant le travail des enfants et ne devons engager personne pour tout travail forcé ou obligatoire.

Hydro s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme de tous les individus potentiellement concernés directement ou indirectement par nos activités.

Comprendre et appliquer notre Code de conduite

NOTRE LIEU DE TRAVAIL

Droits de l'homme et droits du travail

Conditions de travail, égalité des chances et respect

Santé, sûreté, sécurité et environnement

Qualité

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



2.2 Conditions de travail, égalité des chances et respect

Diversité, inclusion et appartenance – sur notre lieu de travail

Hydro s'engage à créer et à maintenir un lieu de travail équitable et inclusif en conformité avec toutes les lois applicables dans les juridictions dans lesquelles nous opérons. Cet engagement est soutenu par notre politique en matière de diversité, d'inclusion et d'appartenance. Tous les employés sont responsables de la création d'un environnement de travail ouvert et inclusif. En permettant et en intégrant nos points de vue diversifiés, nous prenons de meilleures décisions et créons de nouvelles opportunités.

Se traiter mutuellement avec respect

Nous nous efforçons de nous assurer que chacun se sente inclus, engagé et habilité à donner le meilleur de lui-même, conformément à nos valeurs fondamentales en matière d'attention, de courage et de collaboration. Chacun a le droit d'être traité avec respect et dignité au travail dans un environnement de travail favorable, basé sur la collaboration et la confiance mutuelle.

Lieu de travail sans harcèlement

Hydro ne tolère aucune forme de harcèlement ou d'intimidation dans le milieu de travail. Nous avons tous le droit de travailler dans un cadre exempt de toute forme d'intimidation et de harcèlement et où nous pouvons nous sentir à l'aise et en toute sécurité. Le harcèlement dans le milieu de travail peut prendre des formes différentes et être vécu différemment d'une personne à l'autre ; il peut être d'ordre physique, verbal, sexuel ou autre. Nous n'acceptons aucune forme de harcèlement ou de discrimination sur la base, notamment, du sexe, de l'identité de genre, de la race, de la couleur de peau, des opinions politiques, de l'appartenance à un syndicat, de l'origine ethnique, du handicap, de l'âge, des préférences sexuelles, de la situation familiale ou de toute autre information discriminante interdite par la loi en vigueur. Nous ne tolérons aucune forme de punition physique.

L'équité pour tous

Hydro comprend que les individus ont différents niveaux de privilèges et/ou d'inconvénients et reconnaît que différentes personnes ont des points de départ différents. Nous nous efforçons de nous assurer que tous les employés reçoivent les mêmes opportunités de contribuer et de réussir en

fonction de leur point de départ (équité). Hydro s'engage à fournir des efforts actifs, ciblés et systémiques pour promouvoir l'équité et prévenir la discrimination. Tous les individus sont importants et doivent avoir la possibilité d'être entendus.

2.3 Santé, sûreté, sécurité et environnement

Risques pour l'hygiène et la sécurité

Nous valorisons la vie humaine par-dessus tout et ne compromettrons pas notre santé et notre sécurité. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sain et sûr à nos employés, sous-traitants et visiteurs et à promouvoir la santé et le bien-être au travail.

SSE par choix, et non par hasard

Hydro croit en l'excellence de la SSE. Ceci peut être atteint en mettant en place une culture de la SSE forte et durable, grâce à un leadership visible par tous nos supérieurs directs, à l'application cohérente du système de gestion Hydro SSE, au repérage systématique des risques, à l'emploi continu de notre main-d'œuvre et à un sens des responsabilités sincère concernant l'environnement. Nous devons respecter voire dépasser toutes les lois et réglementations applicables concernant la SSE et ses exigences internes.

Nous croyons que les blessures, les maladies professionnelles et les incidents environnementaux peuvent tous être évités.

Hydro s'engage à protéger ses employés, ses activités et ses actifs contre tous les dommages dus à des actes intentionnels, en appliquant une culture caractérisée par un large soutien à nos employés, l'apprentissage et l'amélioration continue.

Hydro travaille activement à gérer son impact sur la nature, en identifiant systématiquement les risques clés liés à la perte et à la dégradation de la nature. Si nécessaire, nous mettons en œuvre une gestion environnementale efficace dans nos opérations et prenons des mesures pour gérer les incidents environnementaux en cas de survenance.

Nous nous engageons à favoriser l'innovation et les activités d'amélioration continue, de sorte que nos activités et produits n'aient aucun impact négatif sur l'environnement, ou un impact minimal.

Nos responsabilités en matière de SSE

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de respecter nos règles sanitaires, sécuritaires et environnementales et de démontrer son engagement envers l'excellence de la SSE. Vous devez exécuter vos tâches de façon sûre, sécurisée, conformément aux exigences applicables. Vous êtes autorisé à refuser de travailler dans des situations dangereuses. Vous avez aussi la responsabilité de signaler toute situation ou attitude dangereuse aux personnes concernées et à votre direction, au personnel SSE ou au service local des ressources humaines. Vous êtes tenu de rapporter immédiatement tout incident professionnel susceptible d'entraîner des dommages corporels et/ou matériels. Tous les employés d'Hydro sont responsables de se conformer à, et de mettre en œuvre, notre politique et les procédures relatives à la politique SSE.

2.4 Qualité

Notre succès dépend de notre excellence opérationnelle dans l'ensemble de nos activités.

Par qualité s'entendent la stabilité des processus de production, la précision métallurgique, la cohérence du produit, l'attention aux détails, une finition exemplaire, des efforts sans relâche pour toujours améliorer les choses, la livraison à temps est une valeur mesurable pour nos clients. C'est au travers de ces principes que nous véhiculons notre engagement et notre mission de répondre systématiquement aux spécifications et aux exigences convenues de nos clients.

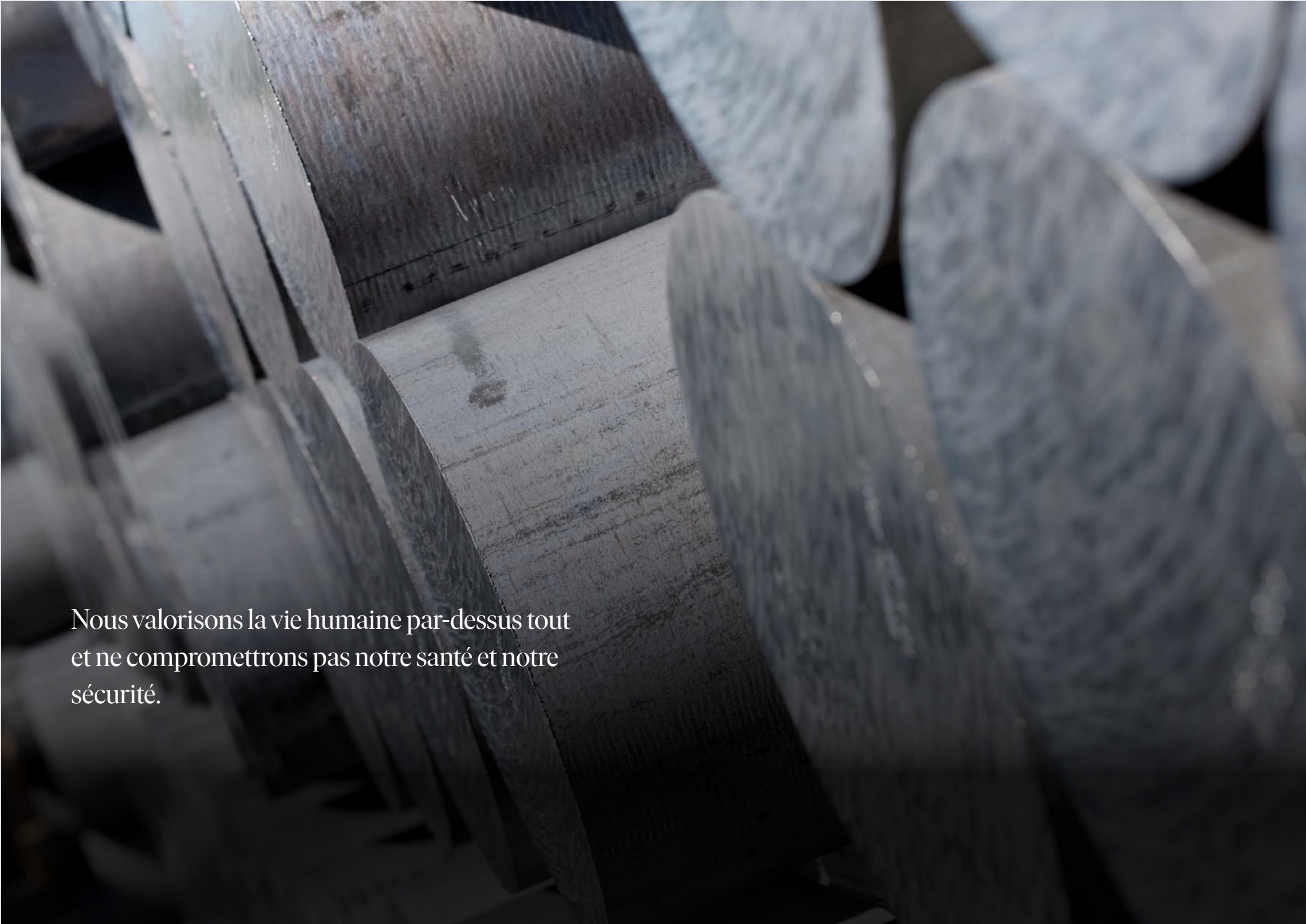
Comprendre et appliquer notre
Code de conduite

NOTRE LIEU DE TRAVAIL

- Droits de l'homme et droits
du travail
- Conditions de travail, égalité des
chances et respect
- Santé, sûreté, sécurité et
environnement
- Qualité

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



Nous valorisons la vie humaine par-dessus tout
et ne compromettrons pas notre santé et notre
sécurité.

Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Paielements de facilitation et d'extorsion

Travail avec les partenaires commerciaux

Cadeaux et marques d'hospitalité

Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires

Contributions et activités politiques

Concurrence loyale

Confidentialité des données

Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité

Restrictions commerciales (sanctions)

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Propriété intellectuelle

Communications externes

Notre conduite personnelle



3 Notre conduite des affaires

En tant qu'entreprise internationale, notre politique consiste à agir en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans les pays où nous opérons. Nous interagissons avec différentes parties prenantes, y compris nos clients, concurrents, fournisseurs, partenaires commerciaux, représentants, autorités et communautés locales. Nous nous engageons à interagir avec tous ces groupes dans le respect de l'éthique et de la légalité, et à toujours faire preuve d'intégrité dans tous nos actes.



Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Paielements de facilitation et d'extorsion

Travail avec les partenaires commerciaux

Cadeaux et marques d'hospitalité

Dons de solidarit , parrainages et investissements communautaires

Contributions et activit s politiques

Concurrence loyale

Confidentialit  des donn es

Donn es exactes et compl tes, archives, rapports et comptabilit 

Restrictions commerciales (sanctions)

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Propri t  intellectuelle

Communications externes

Notre conduite personnelle



3.1 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Hydro ne tol re aucune forme de corruption, y compris les paielements de facilitation et les pots-de-vin,   la fois dans les relations avec les fonctionnaires et les individus du secteur priv .

Nous nous engageons   respecter toutes les lois et r glementations en vigueur adopt es pour lutter contre la corruption et les pots-de-vin.

Dans la conduite de votre travail pour Hydro, vous ne devez pas offrir, donner, accepter, demander ou recevoir de pots-de-vin ou d'autres avantages indus   quiconque, directement ou indirectement, ou pour vous-m me ou d'autres personnes. Un avantage indu est un avantage qui n'a pas d'objectif commercial l gitime et qui est donn  pour influencer le destinataire   agir ou   s'abstenir d'agir dans le cadre de l'ex cution de ses fonctions. Les avantages indus peuvent prendre la forme d'esp ces, d' quivalents en esp ces, de cadeaux, de divertissements, de faveurs, d'opportunit s commerciales ou d'emploi, ou de toute autre chose de valeur.

Le non-respect de ce principe sera trait  comme une violation grave et une question disciplinaire.

Vous devrez  tre prot g  contre toute sanction de la part d'Hydro ou de tout repr sentant d'Hydro pour tout refus de participer   toute action per ue ou pouvant  tre per ue comme de la corruption, des pots-de-vin ou un paielement de facilitation.

3.2 Paielements de facilitation et d'extorsion

Les paielements de facilitation, couramment appel s « bakchichs », sont des paielements effectu s pour garantir l'ex cution de t ches routi ni res gouvernementales ou de service public auxquelles le payeur a l galement ou autrement droit. Les paielements de facilitation sont interdits et vous ne devez jamais entreprendre ou encourager les paielements de facilitation au nom d'Hydro, que ledit paielement soit effectu  directement ou indirectement par l'interm diaire d'un partenaire commercial.

En revanche, des paielements d'extorsion peuvent  tre effectu s face   des menaces imminentes cr dibles pour la vie, la s curit  ou la sant  de notre personnel, ou encore

pour l'int grit  de nos installations. Les paielements d'extorsion ne sont pas consid r s comme des pots-de-vin. M me si ces paielements sont de faible valeur, ils ne doivent  tre effectu s que dans des circonstances exceptionnelles. Si l'on exige de vous un paielement d'extorsion, vous devez imm diatement le signaler au service de la conformit  et fournir la documentation et l'enregistrement ad quats concernant la transaction.

3.3 Travail avec les partenaires commerciaux

Le succ s d'Hydro d pend de la coop ration de nos partenaires commerciaux : fournisseurs, clients, prestataires, agents, distributeurs, consultants ou partenaires de coentreprise et autres. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment   toutes les lois et r glementations applicables. Les fournisseurs et sous-traitants sont tenus de respecter les principes  nonc s dans le Code de conduite des fournisseurs d'Hydro (disponible sur Hydro.com). Le Code de conduite du fournisseur d'Hydro  tablit les normes minimales dans des domaines cl s, y compris l' thique des affaires et la lutte contre la corruption, ainsi que les droits de l'homme, les conditions de travail ainsi que l'impact environnemental et climatique des fournisseurs d'Hydro. Le non-respect de ces exigences peut entra ner la r siliation de la relation commerciale.

Nous appliquons des processus de diligence raisonnable fond s sur le risque, afin d'assurer que la r putation, les ant c dents et les normes  thiques des partenaires commerciaux r pondent   nos normes. En fonction du niveau de risque, cela peut  galement inclure un examen de la structure de l'entreprise et de la propri t  effective.

Nous devons faire preuve de prudence lors de la conclusion d'accords avec des interm diaires,   savoir des partenaires commerciaux agissant au nom d'Hydro, par exemple des agents, distributeurs et revendeurs, puisqu'Hydro peut  tre tenu responsable des actions de ces interm diaires. Pour la m me raison, nous devons faire preuve de vigilance dans l'exercice de la surveillance et de la supervision de tels interm diaires tout au long de leur engagement avec nous. Nos interm diaires doivent respecter les lois et r glementations applicables et nous attendons de leur part qu'ils adh rent au Code de conduite d'Hydro. Il est de notre responsabilit  de veiller   ce que les interm diaires comprennent le Code de conduite d'Hydro et nos exigences.



Hydro ne tol re aucune forme de corruption.

Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES

- Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- Paielements de facilitation et d'extorsion
- Travail avec les partenaires commerciaux
- Cadeaux et marques d'hospitalité
- Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires
- Contributions et activités politiques
- Concurrence loyale
- Confidentialité des données
- Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité
- Restrictions commerciales (sanctions)
- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Propriété intellectuelle
- Communications externes

Notre conduite personnelle



Hydro s’engage à la création de valeur durable et nous nous efforçons d’apporter une contribution positive au développement économique et social dans les communautés locales, par le biais de nos activités, relations commerciales, investissements locaux, dons de solidarité et partenariats.

3.4 Cadeaux et marques d’hospitalité

Nous devons toujours faire preuve de prudence de jugement et de modération, et considérer la réputation et l’intégrité d’Hydro comme ligne directrice ultime quand l’on donne ou accepte des cadeaux ou des marques d’hospitalité dans un contexte commercial. Nous ne proposons ni n’acceptons aucun cadeau ou autres marques de courtoisie tels que marques d’hospitalité, frais ou autres avantages susceptibles d’influencer - ou sembler influencer - des décisions commerciales, notre indépendance, notre intégrité ou notre capacité à prendre des décisions objectives dans le meilleur intérêt d’Hydro.

Les cadeaux et autres faveurs ne peuvent être acceptés ou offerts que s’ils sont modestes, tant sur le plan de leur valeur que de leur fréquence, et uniquement si le lieu et le moment s’y prêtent. Les pratiques de remise de cadeaux et de marques d’hospitalité peuvent varier selon les cultures ; toutefois, les cadeaux et les marques d’hospitalité donnés ou reçus doivent être en conformité avec la loi applicable et les règles de conformité du destinataire. Elles doivent également être conformes aux bonnes pratiques commerciales acceptées localement.

La possibilité d’offrir des cadeaux ou un divertissement à des agents publics est limitée par la politique d’Hydro et par la loi. Puisque la définition juridique des agents publics peut faire l’objet d’une interprétation large et inclure des employés d’entités placées sous le contrôle de l’État et d’organismes gouvernementaux, nous devons faire preuve d’une grande prudence lorsque des services commerciaux impliquent des agents publics. De nombreux pays ont des lois qui restreignent les cadeaux et les marques d’hospitalité offerts aux agents publics. De nombreuses entités gouvernementales ont également des règles interdisant à leurs représentants d’accepter des cadeaux et des marques d’hospitalité. Toujours demander conseil auprès du service de la conformité en matière de cadeaux et de marques d’hospitalité impliquant des agents publics. Il est de votre responsabilité de vous familiariser avec nos lignes directrices en vigueur concernant les cadeaux et les marques d’hospitalité, comportant des recommandations supplémentaires sur l’application adéquate de ces exigences dans votre domaine de responsabilité.

Vous trouverez de plus amples conseils sur l’intranet. En cas de doute, toujours consulter votre supérieur hiérarchique ou le service de la conformité.

3.5 Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires

Hydro s’engage à la création de valeur durable et nous nous efforçons d’apporter une contribution positive au développement économique et social dans les communautés locales, par le biais de nos activités, relations commerciales, investissements locaux, dons de solidarité et partenariats.

Les dons de solidarité sont effectués à titre unique ou occasionnel afin de soutenir de bonnes causes, en réponse aux besoins et demandes des œuvres de charité et organismes communautaires, des requêtes des employés, ou encore dans le cas d’événements externes tels que des secours d’urgence. Un investissement communautaire est généralement réalisé dans une communauté locale pour contribuer à son développement socio-économique au fil du temps. Les investissements communautaires permettent de développer une capacité locale, de soutenir le développement économique et des revenus durables, et de promouvoir les droits de l’homme, la transparence et la lutte contre la corruption.

Les parrainages s’exercent par le biais d’activités commerciales dans la communauté, afin de favoriser directement le succès de l’entreprise, en assurant la promotion des identités et autres politiques de l’entreprise et de la marque, en partenariat avec des organismes de bienfaisance et communautaires.

Les dons de solidarité, les parrainages et les investissements communautaires risquent d’entraîner des allégations de pots-de-vin. Ces activités sont illégales si elles sont utilisées comme subterfuge pour corrompre des individus, y compris des fonctionnaires.

Les dons de solidarité, les parrainages et les investissements communautaires doivent être fondés sur une étude de cas et avoir pour ambition de profiter aussi bien à la collectivité en question qu’à Hydro. Ils doivent être accordés de manière ouverte et transparente, sur la base de critères objectifs, être correctement enregistrés, documentés et rapportés. Ils doivent également être en conformité avec la politique

Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Paielements de facilitation et d'extorsion

Travail avec les partenaires commerciaux

Cadeaux et marques d'hospitalité

Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires

Contributions et activités politiques

Concurrence loyale

Confidentialité des données

Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité

Restrictions commerciales (sanctions)

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Propriété intellectuelle

Communications externes

Notre conduite personnelle



d'Hydro en matière d'investissements communautaires, dons de solidarité et partenariats.

Les mêmes principes s'appliquent à la sélection d'organisations partenaires pour les investissements communautaires, les dons caritatifs et les parrainages que pour la sélection d'autres partenaires commerciaux. Cela signifie que l'intégrité et la réputation des organisations partenaires inconnues et du personnel clé doivent être vérifiées par le biais de nos procédures de diligence raisonnable en matière d'intégrité.

3.6 Contributions et activités politiques

Les contributions financières ou autres aux partis politiques, à leurs fonctionnaires ou aux candidats à des fonctions publiques au nom d'Hydro sont interdites. Hydro pourra en revanche soutenir des points de vue politiques correspondant à l'intérêt de l'entreprise, et ses employés pourront participer à des activités politiques en tant que citoyens.

3.7 Concurrence loyale

Nous croyons en une concurrence libre, juste et ouverte. Notre politique recommande une concurrence énergique et juste, toujours conforme à la législation et à l'éthique professionnelle. Nous devons donc respecter toutes les lois antitrust et sur la libre concurrence applicable et nous engager à faire face à nos concurrents avec honnêteté, équité et intégrité.

Nous visons à obtenir des avantages concurrentiels grâce à notre gamme de produits basée sur l'innovation, la R & D et l'ingénierie et non par des pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales :

- Nous ne concluons aucun accord avec des concurrents pour adopter un comportement anticoncurrentiel, y compris la fixation de prix, le partage de marchés ou la segmentation, ou le truquage des offres.
- Nous n'échangeons pas d'informations commercialement sensibles avec les concurrents. Vous devez être particulièrement prudent lors de conférences, salons industriels ou réunions d'associations professionnelles et lorsque vous participez en tant que représentant d'Hydro à des activités de coentreprise dans lesquelles sont impliqués des concurrents.



Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Paielements de facilitation et d'extorsion

Travail avec les partenaires commerciaux

Cadeaux et marques d'hospitalité

Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires

Contributions et activités politiques

Concurrence loyale

Confidentialité des données

Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité

Restrictions commerciales (sanctions)

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Propriété intellectuelle

Communications externes

Notre conduite personnelle



- Nous n'imposons aucune restriction illégale aux clients ou fournisseurs.
- Nous n'abusons pas de toute position de puissance commerciale.

Il est recommandé de demander l'avis du service juridique pour toutes les questions concernant le risque d'infraction à la législation antitrust d'Hydro, pour vous-même ou pour tout employé placé sous votre responsabilité.

Bien que la connaissance et la compréhension des concurrents soient des aspects importants de toute entreprise et un élément vital de tout marché concurrentiel qui fonctionne bien, toutes les informations sur les concurrents doivent être collectées et utilisées conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques commerciales. Nous recueillons des renseignements concurrentiels uniquement de façon légitime et ne devons jamais le faire de manière illégale ou contraire à l'éthique. Lors de la collecte de données sur nos concurrents, vous devez toujours conserver une trace de la source de l'information.

3.8 Confidentialité des données

Hydro s'engage à respecter le droit à la vie privée et respecte les réglementations relatives au traitement et à la protection des données à caractère personnel. Pour garantir une application cohérente et uniforme des principes de confidentialité des données au sein du groupe Hydro, Hydro a adopté des règles d'entreprise contraignantes (BCR) pour la protection des données. Nous sommes tous liés par les règles d'entreprise contraignantes (BCR).

Cet engagement et les principes de notre BCR s'appliquent à la manière dont nous traitons les informations concernant nos employés, clients, partenaires commerciaux, visiteurs et autres.

3.9 Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité

Hydro s'engage à assurer la transparence et l'exactitude de toutes les transactions de l'entreprise dans le respect de la confidentialité et des autres obligations applicables. Hydro est tenu de divulguer des informations complètes, exactes, précises et compréhensibles dans le cadre de ses rapports



Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

NOTRE CONDUITE DES AFFAIRES

- Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- Paiements de facilitation et d'extorsion
- Travail avec les partenaires commerciaux
- Cadeaux et marques d'hospitalité
- Dons de solidarité, parrainages et investissements communautaires
- Contributions et activités politiques
- Concurrence loyale
- Confidentialité des données
- Données exactes et complètes, archives, rapports et comptabilité
- Restrictions commerciales (sanctions)
- Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Propriété intellectuelle
- Communications externes

Notre conduite personnelle



financiers périodiques et des documents déposés auprès des autorités et organismes de réglementation compétents, ainsi que dans ses autres communications publiques. Ces documents doivent être préparés avec la plus grande attention, en accordant un soin particulier aux aspects suivants :

- Le respect des normes internationales d'information financière, des politiques comptables d'Hydro et du cadre de contrôle interne d'Hydro est requis à tout moment.
- Tous les livres comptables d'Hydro doivent être tenus et présentés conformément à la législation locale. Ils ne doivent inclure aucune entrée fausse, intentionnellement trompeuse ou artificielle. De plus, ils doivent refléter de façon juste et précise, avec un niveau de détail raisonnable, l'actif, le passif, les revenus et les dépenses d'Hydro, ainsi que l'ensemble des transactions ou événements liés qui doivent être entièrement documentés.
- Aucune transaction ne doit être classée de façon erronée dans les comptes, services ou exercices financiers, et aucune comptabilité parallèle ou non enregistrée ne doit être tenue, sauf si la loi ou les règlements applicables le permettent.
- Conformité aux normes applicables en matière de reporting de durabilité, aux exigences légales en matière de reporting ESG et aux exigences internes d'Hydro en matière de reporting de durabilité.
- Aucune information ne doit être dissimulée aux auditeurs internes ou indépendants.

3.10 Restrictions commerciales (sanctions)

Hydro s'engage à respecter les restrictions commerciales nationales et internationales applicables, y compris les sanctions économiques.

Les restrictions commerciales (sanctions et embargos) se rapportent soit à l'exportation ou l'importation de certains produits, technologies, logiciels et services, et/ou au commerce avec certains pays, personnes et entités. En particulier, certaines lois peuvent interdire à Hydro de faire des affaires avec certaines personnes et organisations associées à certains pays cibles, régimes, impliquées dans des violations des droits de l'homme, le trafic international de stupéfiants, le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massive ou d'autres activités criminelles.

Nous vérifions les contreparties par rapport aux listes de sanctions.

3.11 Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent soutient l'activité criminelle et est le processus par lequel les produits du crime sont introduits et intégrés dans l'économie légitime pour dissimuler leurs origines illégales.

Le financement du terrorisme est le financement, avec des fonds légitimes ou illicites, de terroristes individuels, d'organisations terroristes et/ou d'actes terroristes.

Hydro s'engage également à prendre des mesures raisonnables afin de prévenir et détecter toute forme de paiement illicite et empêcher que l'entreprise ne soit utilisée par des tiers à des fins de blanchiment de capitaux.

Vous devez contacter les départements juridique ou conformité pour obtenir des conseils concernant toute question relative à la lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

3.12 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle est le produit de notre activité intellectuelle et représente un atout précieux pour Hydro. Il est protégé par diverses lois locales et nationales ainsi que par des traités internationaux et comprend des brevets, des marques commerciales, des droits d'auteur, des droits de conception et des secrets commerciaux. Nous devons protéger nos droits de propriété intellectuelle. Nous respectons également la propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Notre politique est de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

3.13 Communications externes

L'image d'Hydro sur les marchés nationaux et internationaux est étroitement liée à notre capacité de communication cohérente et professionnelle avec les parties extérieures, y compris les médias. Par conséquent, Hydro doit adhérer à un principe d'honnêteté et faire preuve de réactivité dans

ses relations avec les parties extérieures à Hydro et avec la société en général.

Afin de se conformer aux obligations applicables à une entreprise cotée en bourse, et pour assurer un profil d'entreprise cohérent, seules les personnes suivantes sont autorisées à communiquer avec les médias au nom d'Hydro, sans consultation préalable auprès du département de la communication d'Hydro :

- Personnel du département de la communication
- Cadre supérieur d'Hydro et des secteurs d'affaires
- Directeurs d'usine ou personnes autorisées par ceux-ci à communiquer avec les médias locaux au sein de leur domaine de responsabilité. Le département de la communication d'Hydro doit être consulté dans les situations appropriées.

Les demandes émises par les analystes financiers et investisseurs doivent être transmises au département des relations de l'entreprise avec les investisseurs. Les demandes issues d'avocats externes doivent être transmises au service juridique.

Nous devons protéger nos droits de propriété intellectuelle. Nous respectons également la propriété intellectuelle appartenant à des tiers. Notre politique est de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Comprendre et appliquer notre
Code de conduite

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

**NOTRE CONDUITE
PERSONNELLE**

- Conflit d'intérêt
- Utilisation de la propriété et des biens
de l'entreprise
- Confidentialité
- Délit d'initié
- Sécurité de l'information
- Toxicomanie et autres comportements
personnels



4 Notre conduite personnelle

Notre succès repose sur la motivation de chaque collaborateur à toujours faire ce qui est juste. Nous sommes censés mener nos activités et nous comporter de manière générale avec respect les uns envers les autres, avec nos clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et autres. Ceci inclut la sensibilité et le respect des cultures étrangères et de leurs usages.



Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

NOTRE CONDUITE PERSONNELLE

- Conflit d'intérêt
- Utilisation de la propriété et des biens de l'entreprise
- Confidentialité
- Délit d'initié
- Sécurité de l'information
- Toxicomanie et autres comportements personnels



4.1 Conflit d'intérêt

Il y a conflit d'intérêt chaque fois que l'on a un intérêt personnel susceptible d'interférer avec sa capacité à prendre une décision objective et agir dans le meilleur intérêt d'Hydro. Vous ne devez prendre part à aucune décision, ou essayer d'influencer celle-ci, si elle est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêt réel ou perçu. Ceci pourrait vous placer dans une situation où vous, ou l'un de vos proches, pourriez avoir un intérêt personnel d'ordre économique ou autre, lié à l'issue de cette décision.

Vous devez éviter de détenir tout droit de propriété directe ou indirecte dans toute autre entreprise ou activité commerciale, si cela compromet ou pourrait sembler compromettre vos fonctions au sein d'Hydro. Si vous êtes dans une telle situation, vous devez immédiatement en informer votre responsable.

Chacun de nous est censé faire preuve de discernement et éviter les situations susceptibles de donner lieu à un conflit ou à l'apparence d'un conflit pouvant porter atteinte à la confiance qui nous est accordée.

Hydro compte sur vous pour respecter les normes d'intégrité les plus élevées et demander des conseils en cas de besoin. Avant de vous engager dans toute activité susceptible d'être perçue comme favorisant les intérêts d'un concurrent, client ou fournisseur (ou autres associés commerciaux), aux dépens des intérêts d'Hydro, y compris l'occupation d'un poste au sein du conseil d'une telle entreprise, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique immédiat et obtenir son approbation.

Si vous soupçonnez l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel ou perçu, vous devez sans délai en informer votre supérieur immédiat, le service des RH, le service juridique ou de la conformité, ou encore l'AlertLine. Il existe des moyens de résoudre les conflits d'intérêt, et l'essentiel est d'être transparent et de communiquer ouvertement pour faire en sorte que la question soit traitée de manière appropriée.

4.2 Utilisation de la propriété et des biens de l'entreprise

Il est de la responsabilité de tous les employés d'Hydro et des autres représentants de l'entreprise de préserver

les avoirs, les biens et les documents d'Hydro et de ses clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Les immobilisations corporelles comprennent les installations physiques et l'équipement, les systèmes informatiques, les ordinateurs, les appareils portables, les fichiers et documents, les stocks, les fournitures et les biens immobiliers. Les actifs incorporels sont des actifs qui ne sont pas de nature physique, mais qui ont toujours une valeur pour Hydro, comme les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur, d'autres propriétés intellectuelles, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les informations confidentielles, la reconnaissance de marque, la réputation et la bonne volonté.

Il est de la responsabilité de chacun d'utiliser les actifs d'Hydro avec soin. Nous sommes tous responsables de faire preuve d'un jugement raisonnable pour assurer que les actifs d'Hydro soient correctement gérés et protégés, et ne soient pas volés, détournés ou gaspillés. L'utilisation des biens matériels, financiers et autres, ou des installations d'Hydro, dans un but non directement lié à l'activité de l'entreprise, est interdite sauf autorisation par un représentant approprié d'Hydro. Les mêmes directives s'appliquent à l'enlèvement ou à l'emprunt des biens de l'entreprise sans autorisation explicite. Les informations à caractère commercial ne doivent être conservées que sur des PC et appareils mobiles ainsi que dans des systèmes et outils approuvés ou gérés par Hydro. Les PC et appareils mobiles fournis par Hydro sont considérés comme la propriété d'Hydro et ne doivent être utilisés que par des employés ou des prestataires d'Hydro. L'utilisation de téléphones portables à des fins privées est autorisée, à condition que l'utilisation soit conforme aux documents d'application, à la gouvernance de la sécurité de l'information, aux ressources humaines locales, aux réglementations d'Hydro et aux lois et réglementations externes applicables.

4.3 Confidentialité

Nous nous engageons à protéger et à ne pas abuser de tout secret commercial ou autre information confidentielle en notre possession. Cela s'applique également aux informations que nous pouvons recevoir de nos partenaires commerciaux, que nous devons protéger avec le même degré de soin que les informations d'Hydro et ne les utiliser qu'aux fins spécifiques pour lesquelles elles nous ont été fournies. Les renseignements confidentiels peuvent également inclure

la propriété intellectuelle, des informations concernant les individus, les conditions commerciales, les questions techniques ou contractuelles et d'autres types d'informations protégées par la loi.

Soyez conscient du fait que le devoir de confidentialité se poursuit même au-delà de la durée de votre emploi ou autre relation contractuelle avec Hydro. Vous avez également un devoir de confidentialité envers votre ancien employeur et ne devez divulguer aucune information de secret commercial de votre ancien employeur à Hydro.

Toute information autre que la connaissance générale des affaires et l'expérience professionnelle acquise dans votre service chez Hydro doit être considérée comme confidentielle et traitée comme telle.

Il est de votre responsabilité de protéger les informations confidentielles. Pour ce faire, vous devez observer ce qui suit :

- N'utiliser des informations confidentielles que sur autorisation spécifique et uniquement à des fins commerciales légitimes.
- Ne pas partager des informations confidentielles d'Hydro ou de nos partenaires d'affaires avec ses amis, membres de la famille ou anciens collègues d'Hydro.
- Ne pas discuter ou partager des informations confidentielles dans des lieux publics où des tiers pourraient vous écouter.
- Ne pas travailler avec des documents contenant des informations confidentielles (sur papier ou par voie électronique) dans des lieux publics ou sur des réseaux non sécurisés où un tiers pourrait y accéder.
- S'assurer que des accords de confidentialité sont utilisés lorsqu'il est jugé nécessaire d'échanger des informations avec un tiers.
- Ne conserver les renseignements confidentiels que dans des zones protégées par un chiffrement et un contrôle d'accès, et ne fournir l'accès à ces zones que sur la base de besoins commerciaux, par exemple pour des missions professionnelles explicites.
- Le cas échéant, marquer les documents comme étant « confidentiels ».

Comprendre et appliquer notre Code de conduite

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

NOTRE CONDUITE
PERSONNELLE

- Conflit d'intérêt
- Utilisation de la propriété et des biens de l'entreprise
- Confidentialité
- Délit d'initié
- Sécurité de l'information
- Toxicomanie et autres comportements personnels



4.4 Délit d'initié

Les informations privilégiées sont des informations précises non publiques reçues ou obtenues à travers votre activité auprès d'Hydro qui, en cas de divulgation, pourraient influencer sur le cours des titres de l'entreprise, ou agir sur tout autre instrument financier. Vous devez vous abstenir d'effectuer des échanges commerciaux ou de fournir des conseils concernant des échanges commerciaux portant sur des instruments financiers, sur les actions d'Hydro et d'autres entreprises importantes cotées en bourse, sur la base d'informations privilégiées, à moins d'être formellement enregistré en tant qu'initié. Les informations privilégiées doivent être traitées comme des informations confidentielles et avec une grande prudence, afin d'éviter les accès non autorisés auxdites informations.

Vous devriez demander l'avis du responsable des questions de conflit d'intérêt (Secrétaire Général de l'entreprise) concernant les informations privilégiées susceptibles d'influencer la valeur des titres d'Hydro, ou consulter les règles de conformité et commerciales pour les informations privilégiées susceptibles de faire l'objet d'un abus dans le cadre d'une opération commerciale et/ou soumises à une obligation de divulgation pour les marchés des produits de base.

4.5 Sécurité de l'information

La sécurité de l'information chez Hydro repose à la fois sur la protection technique du système et sur le respect par tous les utilisateurs finaux de certaines règles de sécurité de base :

- Protégez votre identité numérique en vous assurant que les mots de passe sont uniques et protégés. Cette identité est personnelle et ne doit être utilisée qu'à des fins professionnelles.
- Protégez les données d'Hydro en utilisant des logiciels et des services approuvés par Hydro. Suivez les directives publiées par l'entreprise pour la gestion de l'information.
- Protégez la sécurité du réseau d'Hydro en vous connectant uniquement via des réseaux de confiance.
- Protégez votre appareil utilisateur en ne le partageant pas avec d'autres personnes et en ne le laissant pas sans surveillance sans verrouiller l'écran.
- Si vous observez un incident de sécurité de l'information, signalez-le.

4.6 Toxicomanie et autres comportements personnels

Hydro est un milieu de travail exempt de stupéfiants. En conséquence, il est interdit d'être sous l'influence de substances psychotropes/inébranlables, y compris l'alcool, pendant son travail auprès d'Hydro.

Des quantités limitées d'alcool peuvent toutefois être servies lorsque l'usage local et l'occasion s'y prêtent, à condition de ne pas en consommer avant d'utiliser des machines, de conduire ou d'effectuer toute autre activité incompatible avec la consommation d'alcool. Vous ne devez pas consommer ni encourager autrui à consommer des stupéfiants d'une façon qui pourrait nuire à la réputation d'Hydro ou à celle de ses partenaires commerciaux.

Hydro interdit strictement l'achat de services sexuels lorsque l'on est en mission ou en voyage d'affaires, indépendamment du fait que cela soit permis ou non par la législation locale. Il est interdit de se rendre dans tout établissement ou de participer à toute activité susceptible de placer Hydro sous un éclairage défavorable.

L'intégrité est fondamentale
alors que nous passons
à la vitesse supérieure et
accélérons la croissance,
la création de valeur et la
durabilité d'ici 2030. Tout
comme la sécurité, cela n'est
pas négociable.

– Hilde Merete Aasheim

Comprendre et appliquer notre
Code de conduite

Notre lieu de travail

Notre conduite des affaires

Notre conduite personnelle



Norsk Hydro ASA
NO-0240 Oslo
Norway

T +47 22 53 81 00
[Hydro.com](https://www.hydro.com)

Design by BOLT.as

© Hydro 2023